

Nos principes pour un comportement responsable

01/04/2023



Le présent document a été rédigé par PPI AG et est protégé contre les tiers par la législation sur la propriété intellectuelle. Tous droits réservés, y compris ceux de la traduction, de la réimpression et de la reproduction de la documentation ou de parties de celle-ci requièrent l'autorisation de PPI AG.

Notre mission

« Inspiré par la simplicité » – pour nous cela signifie que nous créons une coopération dans un esprit de confiance, de flexibilité et de simplicité avec nos clients. Nous sommes motivés par l'idée de faciliter au maximum la réussite d'implémentation de projets complexes par nos clients, malgré la complexité de la transformation numérique, à travers une collaboration centrée sur l'essentiel.

Nous renforçons durablement la rentabilité et la position de nos clients sur le marché. Notre travail est fondé sur par la qualité, le respect des délais et du budget. Cela fait de nous l'un des premiers contacts pour le conseil et un leader en qualité dans le domaine du développement de logiciels.



« Notre pensée et nos actions se basent sur des valeurs solides : la responsabilité, l'intégrité, le respect et le comportement éthiquement correct. Le code de conduite est la ligne directrice centrale pour toutes les personnes chez PPI. »

Dr. Thorsten Völkel,
Président du conseil d'administration

CONTENU

Notre mission	2
1 Nos valeurs	4
2 Nos principes corporatifs	4
3 Notre code de conduite	5
4 Nos clients	6
4.1 Notre comportement envers les clients	6
4.2 Notre communication est ouverte et respecte la discrétion	6
4.3 Notre traitement des secrets internes et corporatifs	7
4.4 Notre engagement en faveur de la protection des données	8
4.5 Nos mesures de sécurité informatique	8
4.6 Notre engagement en faveur de la protection de la propriété intellectuelle	9
4.7 Notre position sur les conventions de droit d'auteur et de licence	9
4.8 Notre position sur les délits d'initié	9
5 Notre relation avec la concurrence	10
5.1 Notre relation avec les concurrents	10
5.2 Nos mesures contre la corruption	11
6 Nous chez PPI	12
6.1 Nous nous respectons mutuellement	12
6.2 Nous ne tolérons aucune discrimination	12
6.3 Nous prenons au sérieux la protection de la santé et la sécurité au travail	13
6.4 Nous encourageons la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale	13
6.5 Nous soutenons le développement professionnel et la formation	13
6.6 Nous accueillons des candidatures	13
7 Nos partenaires commerciaux et nos prestataires de services	14
7.1 Notre acquisition de services externes	14
8 Notre engagement envers la société et l'environnement	15
8.1 Notre engagement en faveur de pratiques commerciales durables	15
8.2 Notre manière de traiter les conflits d'intérêts	16
8.3 Notre propriétaire de l'entreprise	16
8.4 Notre stratégie en matière de mobilité et de voyages d'affaires	16
9 Notre responsable de conformité	17
Nous – PPI AG	18

1 Nos valeurs

Tout comme l'économie, la technologie de l'information est conçue pour l'homme. En tant qu'entreprise informatique, nous réunissons les individus et la technologie moderne et nous nous efforçons d'atteindre une réussite économique et une croissance saine et continue. Pour nous, l'homme est

aussi important que le progrès technologique. Dans cet esprit, nous sommes guidés par des valeurs claires constituant la base de notre pensée et de nos actions. Parmi eux figurent le partenariat, la communauté, l'ouverture, l'initiative, la compétence et la qualité.

2 Nos principes corporatifs

Les principes de la société PPI AG constituent la base de ce code de conduite. Dans le présent document nous expliquons comment nous mettons en œuvre les principes corporatifs dans nos activités quotidiennes

ainsi que la manière de se comporter vis-à-vis des clients, des concurrents, des partenaires commerciaux, des prestataires de services et toute personne travaillant chez PPI.

- Nous sommes fiables et loyaux.
- Nous assumons nos responsabilités et agissons de manière autonome.
- Nous traitons nos clients avec considération et agissons en fonction de leurs exigences.
- Nous faisons de chaque projet une référence.
- Nous sommes une équipe et travaillons pour le succès de l'entreprise.
- Nous contribuons tous ensemble à une culture de promotion de la vie familiale.
- Nous respectons les intérêts personnels et les conditions de vie de chaque employé.
- Nous communiquons ouvertement, honnêtement, avec confiance et sans préjugés.
- Nous entretenons une atmosphère de partenariat et de confiance dans laquelle le travail est un plaisir.
- Nous appliquons des exigences élevées quant à la qualité de notre travail et nous nous améliorons constamment.
- Nous utilisons la critique comme une opportunité d'apprentissage et les louanges comme une motivation.
- Nous agissons à la fois dans le respect des coûts et dans un objectif de rentabilité.

3 Notre code de conduite

Notre succès est fondé sur des relations de longue durée et de confiance avec nos clients. Cette confiance se base sur le professionnalisme et la loyauté de chacun et chacune de nos employés. Notre volonté est de toujours fonder notre succès commercial sur le droit et la loi, ainsi que sur un comportement éthiquement correct.

Le présent code de conduite vise à fournir à tous les employés une orientation en matière de comportement responsable. Il est en même temps une promesse faite à nos clients et à nos partenaires commerciaux. Les violations ne sont pas conformes à nos valeurs et nous ne les tolérons pas.

Le code de conduite s'applique à tous les employés de PPI AG et de ses filiales : employés, cadres, directeurs et membres du Conseil d'administration. De même, il s'applique à tous ceux qui agissent au nom de PPI.

Notre code de conduite ne comprend pas toutes les lignes directrices en vigueur chez PPI. Notre système de gestion de qualité PPI (PPI QMS) contient des documents supplémentaires et complémentaires que nous prenons en compte chez PPI. Si des dispositions supplémentaires d'un client ou d'un autre pays s'appliquent, nous les appliquerons. Les personnes concernées ne peuvent le refuser que pour des raisons justifiées.



4 Nos clients



Notre succès est fondé sur des relations de longue durée et de confiance avec nos clients.

4.1 Notre comportement envers les clients

La confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux est fondamentale pour nous et décisive pour notre succès. Notre objectif est toujours des partenariats à long terme. Notre coopération est fondée sur les valeurs définies dans notre identité d'entreprise : partenariat, communauté, ouverture, initiative, compétence et qualité.

Nos clients provenant des secteurs des finances et des assurances sont soumis à des exigences juridiques et réglementaires particulières. En outre, chaque client a ses directives de comportementaux et processus individuels.

Avant chaque projet, nos employés s'informent de manière exhaustive sur le client respectif et ses valeurs. Par ailleurs, tout employé peut contacter en toute confidentialité son supérieur, le gestionnaire de compte ou les collègues responsables de PPI qui connaissent le client en cas de questions avant un rendez-vous client ou une mission chez le client.

4.2 Notre communication est ouverte et respecte la discrétion

La confiance de nos clients dans l'intégrité et la fiabilité de PPI est notre principale base de réussite commerciale durable. Les violations de la loi et de l'intégrité déterminent l'attitude du public et influencent les opinions des clients, des actionnaires et des partenaires commerciaux.

PPI entretient une communication ouverte avec ses employés, ses clients et ses partenaires commerciaux. Celle-ci est essentielle pour la confiance et la coopération constructive. Nous sommes particulièrement vigilants lors de la transmission d'informations confidentielles : nous ne les transférons qu'aux employés et aux personnes en ayant besoin dans le cadre de leur activité. Cela s'applique en particulier aux informations stratégiques et confidentielles qui concernent les activités commerciales ou la stratégie de PPI ou de nos partenaires commerciaux.

Nous ne transmettons des informations confidentielles aux clients, fournisseurs ou partenaires que s'il est convenu qu'elles resteront confidentielles.

Nous ne transmettons en aucun cas les informations confidentielles de nos clients, fournisseurs ou partenaires à d'autres partenaires commerciaux.

Nous évitons les conversations personnelles ou les appels téléphoniques en public (par exemple dans les transports publics) sur des informations confidentielles. Dans ces situations, il n'est pas clair qui peut avoir un intérêt de connaître ces informations afin de les utiliser illégalement.

Lors de l'envoi de courriels électroniques commerciaux, nous respectons toutes les lois applicables. En outre, les informations confidentielles contenues dans les courriers électroniques ne peuvent être envoyées que sous forme chiffrée.

Préalablement, nous coordonnons en interne la communication publicitaire avec les clients et les partenaires commerciaux, ainsi que le contenu des publications et des présentations. La position interne peut être un poste central ou un responsable. Les déclarations relatives à l'entreprise effectuées par nos employés en public doivent être conformes aux intérêts et aux objectifs de PPI. Cela inclut également les commentaires des employés de PPI dans les médias sociaux.

4.3 Notre traitement des secrets internes et corporatifs

Dans le cadre de nos activités professionnelles, nous avons accès quotidiennement à des informations confidentielles. Cela inclut tous les documents, données, fichiers et rapports pertinents pour l'entreprise qui ne

sont pas accessibles au public. Nous traitons notamment les informations sur le développement des produits et des services, les prix et les secrets d'affaires de façon strictement confidentielle. Une transmission non autorisée peut entraîner une utilisation abusive de l'information et nuire considérablement à la compétitivité de PPI.



Par principe, les informations que nous recevons dans le cadre de notre travail chez le client ou en collaboration avec nos partenaires commerciaux sont confidentielles. Le traitement confidentiel de ces informations est essentiel pour une collaboration fructueuse avec nos partenaires.

Chez PPI, nous sommes tous conscients que toute information confidentielle doit être protégée. Par conséquent, les informations ne sont transmises qu'aux personnes autorisées.

Les informations relatives aux projets et aux clients utilisées ou élaborées dans le cadre de nos projets client bénéficient d'une protection particulière. Les lignes directrices de PPI sur la sécurité de l'information contiennent des éléments contraignants à cet effet.

Lorsque nous travaillons avec des partenaires commerciaux, il est particulièrement important pour nous de protéger les informations confidentielles, notre savoir-faire et les secrets d'entreprise. Lors de l'échange d'informations sur les réseaux sociaux – s'il est autorisé – nous attendons de tous les employés chez PPI d'en accorder une prudence particulière.



Il n'est pas permis de transmettre sans autorisation des secrets d'entreprise et commerciaux ou du savoir-faire technique de PPI ou des tiers. Nous nous engageons à ne pas divulguer à des tiers les secrets commerciaux et d'entreprise qui nous ont été confiés ou dont nous avons eu connaissance dans le cadre de nos activités

commerciales ou pour toute autre raison. Nous ne divulguons ni les travaux ni les processus qui sont essentiels pour nous ou nos partenaires commerciaux et qui n'ont pas été communiqués publiquement.

4.4 Notre engagement en faveur de la protection des données

La protection des données personnelles des employés, des candidats, des clients et des partenaires commerciaux confiés à PPI est notre priorité absolue. Nous ne collectons, traitons, utilisons ou conservons des données personnelles qu'avec le consentement de la personne concernée ou si une disposition légale le permet.

Les données personnelles ne sont également utilisées que dans la mesure nécessaire et uniquement aux fins requises. Nous attendons de chaque employé qu'il protège les informations confidentielles d'autrui contre une utilisation abusive et une divulgation non autorisée.

Tous les employés sont tenus de respecter la confidentialité des données personnelles et de se conformer strictement à la législation applicable en matière de protection de données à caractère personnel.

Nous pensons que nos données sensibles, ainsi que celles de nos employés, clients et partenaires commerciaux, ne doivent être collectées, traitées, utilisées et partagées qu'à des fins commerciales légitimes, dans les limites autorisées par la loi.

4.5 Nos mesures de sécurité informatique

Afin de protéger les informations contre tout accès non autorisé, toute utilisation abusive ou toute perte, PPI a mis en place des mesures techniques et organisationnelles en matière de sécurité informatique.

Nous protégeons toutes les informations confidentielles et nous respectons les directives.

Lorsque nos employés travaillent sur site chez les clients ou sont en déplacement, les ordinateurs portables PPI et les appareils mobiles doivent être utilisés avec une prudence particulière. Nous chiffons toutes les données sensibles. En outre, chaque employé doit toujours verrouiller son ordinateur portable dès qu'il quitte son poste de travail.

Dès que nous utilisons un ordinateur portable ou des documents sensibles en public, nous protégeons les données contre les regards étrangers.

4.6 Notre engagement en faveur de la protection de la propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle revêt une importance particulière pour PPI. La propriété intellectuelle générée par nos activités contribue de manière décisive au succès de l'entreprise et à l'importance de la marque PPI. La propriété intellectuelle protégée comprend tous les produits résultant du travail intellectuel chez PPI : logiciels, brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux, codes source et code objet, plans de marketing, listes d'adresses de clients et d'employés ou autres informations confidentielles et protégées par le droit d'auteur.

Les droits y afférents appartiennent exclusivement à PPI et méritent donc une protection particulière. PPI investit dans chaque salarié, dans le développement de produits et de services, ainsi que dans la protection de la propriété intellectuelle y associée et attend de chaque employé qu'il respecte et protège la propriété intellectuelle de toutes sortes. De même, nous respectons la propriété intellectuelle et les droits de protection des données des autres.

4.7 Notre position sur les conventions de droit d'auteur et de licence

PPI respecte les conventions légales de droit d'auteur et de licence. Nous n'utilisons des logiciels tiers que dans le respect des conventions contractuelles de licence.

En outre, nous respectons les droits de propriété intellectuelle (voir la section 4.6) et n'utilisons pas de matériel protégé par le droit d'auteur sans autorisation. Cela comprend, par exemple, les fichiers de vidéo, de musique et d'images provenant d'Internet, ainsi que de supports audio et image.

4.8 Notre position sur les délits d'initié

Nous devons être particulièrement prudents en ce qui concerne les informations non publiques sur les sociétés cotées en bourse pouvant avoir un impact significatif sur la valeur boursière de la société, comme une nouvelle stratégie commerciale ou des mesures de capital prévues.

PPI interdit à tous les employés d'utiliser ces informations privilégiées pour eux-mêmes ou pour d'autres personnes, afin d'acheter ou de vendre des titres ou d'autres instruments financiers négociables, ou d'essayer de le faire.

Nous n'utilisons en aucun cas des informations privilégiées sur nos clients, leurs clients, fournisseurs ou sociétés affiliées pour poursuivre des intérêts personnels, des intérêts de tiers ou de PPI. De même, nous ne transmettons pas des informations privilégiées à des tiers pour qu'ils agissent en conséquence. Cette interdiction restera en vigueur jusqu'à ce que les informations privilégiées soient publiées ou ne soient plus pertinentes.

Les institutions financières sont en partie soumises à des exigences réglementaires spécifiques visant à empêcher les délits d'initiés. Nous respectons ceci.

Les employés de PPI qui travaillent chez les clients dans des domaines particulièrement confidentiels et qui ont accès à des informations liées à la conformité, c'est-à-dire des informations permettant des délits d'initiés, se conforment aux obligations spécifiques supplémentaires, si ces règles sont requises par la loi pour éviter les délits d'initiés (y compris déclarer ses propres dépôts de titres et les opérations des employés au département de conformité de l'institution financière).

5 Notre relation avec la concurrence

En tant qu'acteur intègre du marché, nous nous engageons à respecter les principes de la libre concurrence.

5.1 Notre relation avec les concurrents

PPI ne tolère aucun accord ou arrangement avec des concurrents concernant les prix, les conditions de vente ou la répartition des marchés. S'il est nécessaire, dans certains cas, de transmettre des informations sur les prix et les services à un partenaire commercial qui est également un concurrent, c'est uniquement dans le cadre nécessaire et autorisé par la loi sur les cartels.



Il est également interdit de se procurer des avantages concurrentiels de manière déloyale, par exemple en diffusant de fausses informations sur nos concurrents ou en les espionnant.



Dans le contact avec les concurrents nous ne discutons pas de questions internes telles que les prix et les conditions de vente, les coûts, les vues d'ensemble du marché, les processus organisationnels ou toute autre information confidentielle dont les concurrents pourraient tirer un avantage par rapport à PPI.

À des fins de planification stratégique, il est intéressant pour PPI d'obtenir et d'évaluer des informations sur les concurrents. Toutefois, il ne peut s'agir que des informations publiques que nous avons obtenues

légalement (par exemple, via des sites web ou des brochures d'information). En aucun cas nous n'accédons à des informations confidentielles de la part des concurrents sans y être autorisés par ces derniers, ni donnons à PPI un avantage concurrentiel illicite.

5.2 Nos mesures contre la corruption

PPI ne tolère aucune forme de corruption, qu'il s'agisse de corruption active ou passive ou toute autre forme d'octroi d'avantages.

Il est strictement interdit d'offrir, de promettre ou d'accorder des services ou des biens matériels aux décideurs afin de les influencer pour qu'ils favorisent déloyalement PPI par rapport à la concurrence. Cela ne concerne pas les avantages qui touchent toute la société, tels que des remises sur les produits et services. On parle de corruption dès qu'un service ou une valeur matérielle est mis à la disposition d'une personne à des fins de bénéfice personnel.

Nous interdisons à tous les employés de demander, de se faire promettre ou d'accepter des avantages et des biens matériels afin de favoriser déloyalement un partenaire commercial par rapport à la concurrence.

Toute personne qui offrent des cadeaux et des invitations à des partenaires commerciaux ou qui en acceptent doit éviter toute apparence de comportement corrompu. En cas de doute, les employés contactent leur supérieur direct et le responsable de la conformité.

6 Nous chez PPI



Notre réputation et notre confiance se basent sur le professionnalisme, la loyauté et la santé de chacun et chacune de nos employés. Dans ce contexte, nos responsables sont particulièrement encouragés à servir de modèles. Ils agissent selon des principes fermes. Ils assument la responsabilité d'atteindre des objectifs. Ils dirigent avec confiance et respect, fournissent de l'orientation et communiquent clairement leurs attentes. La confiance et la mise en œuvre active des changements guident leur pensée et leurs actions. Ils encouragent et exigent de leurs employés de prendre des initiatives.

6.1 Nous nous respectons mutuellement

Les valeurs définies dans notre identité d'entreprise (voir page 4) comprennent le partenariat, la communauté et l'ouverture. Ce sont les lignes directrices de notre collaboration. Chacun respecte l'individualité des autres

et nous encourageons la diversité individuelle et culturelle au sein de PPI.

PPI ne tolère pas le harcèlement, les menaces ou toute autre forme d'intimidation sur le lieu de travail. Les personnes concernées et les observateurs ont le devoir d'en parler avec leurs supérieur, la direction ou le responsable de conformité et de remédier à cette situation. Des rapports anonymes sont également possibles. Pour les discussions neutres et confidentielles, il existe également la représentation des employés de PPI en tant que point de contact.

6.2 Nous ne tolérons aucune discrimination

PPI attend de tous les employés un comportement correct vis-à-vis leurs collègues, les clients et les partenaires commerciaux, ainsi qu'un traitement respectueux de leurs droits et de leur vie privée.

Nous ne tolérons pas des différences de traitement en raison de l'âge, du sexe, de l'origine, de la religion, de la vision du monde, de l'ethnie, du handicap ou de l'orientation sexuelle.

6.3 Nous prenons au sérieux la protection de la santé et la sécurité au travail

Nous sommes responsables de la sécurité et de la santé de nos employés et nous les aidons à protéger leur santé. À cette fin, il est essentiel que chacun respecte les règles du protocole sanitaire et de la sécurité au travail.

Dans un environnement de travail motivant et respectueux, les employés peuvent déployer tout leur potentiel. PPI offre un poste de travail moderne conforme aux normes applicables de la sécurité au travail, permettant ainsi un environnement de travail productif. PPI demande que les clients fournissent également un tel poste de travail aux employés de PPI qui travaillent dans les lieux du client.

Outre la sécurité au travail, la santé et le bien-être de nos employés sont une priorité absolue. PPI y contribue activement par un système de gestion de la santé organisé par l'entreprise.

6.4 Nous encourageons la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale

PPI entretient une culture d'entreprise favorable à la famille permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Les mesures favorables à la famille favorisent l'équilibre entre le travail et les loisirs, ce qui permet de réduire le stress et les risques pour la santé des employés.

De cette manière, PPI soutient les employés à aider les personnes et proches dans des situations d'urgence familiale. Nous offrons la liberté et la stabilité nécessaires à cet effet.

6.5 Nous soutenons le développement professionnel et la formation

L'excellence des employés est un facteur de succès décisif pour la culture PPI et notre développement continu. Nous offrons des perspectives de carrière favorisant le développement individuel de la personnalité et nous encourageons sans cesse les talents.



6.6 Nous accueillons des candidatures

PPI est constamment à la recherche de nouveaux employés qui renforcent notre équipe. Nous accueillons tous les candidats qui partagent notre objectif d'ouverture et d'initiative. Chaque candidature est traitée avec respect. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination à l'égard des candidats.

7 Nos partenaires commerciaux et nos prestataires de services



La confiance de nos partenaires commerciaux et de nos prestataires de services est essentielle pour notre succès.

Dans le secteur financier, nous sommes synonymes de qualité, de respect des délais et des budgets. PPI a les mêmes exigences élevées envers ses partenaires commerciaux et ses prestataires de services et demande qu'ils se comportent de manière responsable et conformément aux règles. À cette fin, nous vérifions les relations commerciales lorsque cela est approprié et dans la mesure du possible.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux, de nos prestataires de services et des tiers qu'ils respectent les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que les dispositions environnementales pertinentes.

PPI n'entretient pas de relations commerciales avec des organisations à classer parmi les forces hostiles à la

société ou des associations terroristes ou criminelles, ni ne les soutient.

7.1 Notre acquisition de services externes

PPI entretient des relations commerciales de confiance et équitables avec les prestataires de services et les sous-traitants. Un comportement respectueux est la condition préalable à un partenariat réussi à long terme.

Nous demandons plusieurs offres pour tous les processus d'achat essentiels. Dans ce contexte, nous traitons tous les prestataires potentiels de la même façon. Tous reçoivent les informations et les exigences nécessaires de la même manière, ainsi que des délais d'offres uniformes.

Les intérêts de PPI sont au centre lors de la sélection d'un prestataire. Les avantages personnels ne doivent pas influencer la décision. Outre les coûts totaux, des facteurs tels que la qualité des produits et des services, les délais de livraison et l'importance d'un partenariat à long terme doivent être respectés lors de la prise de décision.

Nous demandons aux sous-traitants qui effectuent des services à nos clients au nom de PPI de respecter les principes de conduite décrits dans le présent document avant de commencer leur activité. Nous fixons les obligations fondamentales dans des contrats-cadres avec les entreprises concernées. En outre, chaque contractant externe individuel doit signer un accord de confidentialité et de sécurité.

8 Notre engagement envers la société et l'environnement

Il est de notre responsabilité sociale d'éviter les conflits d'intérêts et de protéger la propriété, la santé et l'environnement.

8.1 Notre engagement en faveur de pratiques commerciales durables

Depuis la gamme de services aux processus internes, la durabilité fait partie de la stratégie d'entreprise de PPI.

Avec une gamme étendue de services liés à la finance durable, nous aidons nos clients à ancrer le sujet de la durabilité dans leur stratégie d'entreprise, leurs structures et leurs processus concrets, par exemple dans les domaines de la conformité et de la gestion des risques.

Au sein de PPI AG, conformément aux critères ESG, nous nous engageons en faveur de l'environnement, d'un climat de travail stimulant et d'une gestion d'entreprise responsable.

Environnement : Nous assumons la responsabilité de notre environnement en réduisant le CO₂ et en agissant de manière écologique. La protection de l'environnement est fermement ancrée dans notre entreprise.

Social : Le partenariat, la communauté et l'ouverture font partie des valeurs définies par PPI. Notre réputation et notre confiance se basent sur le professionnalisme, la



loyauté et la santé de chacun et chacune de nos employés.

Gouvernance : Nous nous engageons à assurer une gestion de l'entreprise responsable et à soutenir le professionnalisme et l'intégrité de tous les employés. Des normes de qualité mesurables sont aussi importantes que des règles de comportement claires.

8.2 Notre manière de traiter les conflits d'intérêts

Afin d'éviter les conflits d'intérêts ou les désavantages pour PPI, nous dissocions les affaires privées des affaires professionnelles. Nous prenons toutes nos décisions commerciales exclusivement dans l'intérêt de PPI. Nous évitons un conflit entre les préoccupations privées et les intérêts de PPI. Cela inclut de divulguer à PPI les engagements liés aux entreprises, à la société ou à la profession ou de les coordonner avec PPI.

Nos employés ne prennent pas part à des activités annexes de la concurrence. Toute activité annexe doit être compatible avec l'activité principale de PPI et être préalablement coordonnées avec le supérieur direct. L'activité annexe inclut toute activité dans laquelle un employé met son travail à la disposition d'un tiers en dehors de la relation d'emploi principale – que cette activité soit rémunérée ou non. Cela inclut également le travail indépendant.

Dans la vie quotidienne de l'entreprise, des conflits entre les intérêts de nos clients et ceux de PPI peuvent survenir dans diverses situations. De même, il peut se produire des situations où les intérêts personnels et financiers d'un employé diffèrent de ceux du client ou de PPI. Nous évitons de telles situations dans la mesure du possible. En cas de doute, les personnes concernées peuvent consulter leur supérieur. En aucun cas, nos employés ne peuvent exploiter leur activité professionnelle pour obtenir des avantages privés ou des avantages pour des tiers qui leur sont proches.

Si un employé se trouve dans une situation dans laquelle un conflit d'intérêts est inévitable ou dans laquelle il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un conflit d'intérêts, il doit contacter son supérieur ou le responsable de la conformité pour coordonner des mesures possibles.

8.3 Notre propriétaire de l'entreprise

Nous traitons les biens et équipements de notre entreprise de manière appropriée et responsable. Nous les protégeons contre la perte, le vol, les dommages ou les utilisations abusives.

Les employés ne peuvent utiliser les biens de l'entreprise (équipements de travail ou autres objets) qu'à des fins professionnelles, sauf si un usage privé a été convenu.

Nous traitons l'équipement du client avec la même attention et conformément à son objectif et nous respectons les réglementations des clients relatives à la protection de l'environnement et à l'économie durable.

8.4 Notre stratégie en matière de mobilité et de voyages d'affaires

PPI soutient le travail mobile de manière flexible et encourage une mobilité écologique et saine.

Nous utilisons les ressources naturelles avec parcimonie. Cela s'applique en particulier aux voyages d'affaires nationaux et internationaux chez nos clients. Nous planifions et réalisons des voyages d'affaires aussi respectueux de l'environnement que possible. Nous avons également défini des objectifs en matière d'action environnementale.

9 Notre responsable de conformité

Notre Conseil d'administration est responsable du code de conduite et du respect de ses exigences. De plus, PPI a nommé un responsable de la conformité. Nils Purwin répond à toutes les questions relatives au code de conduite de nos employés. Il est également responsable de la vérification et de la mise à jour régulière du code de conduite, en consultation avec le Conseil d'administration.



Nous clarifions avec détermination les cas de doute ou les questions concernant notre propre comportement et celle des autres. Notre responsable de la conformité reçoit de manière confidentielle toute notification concernant des violations potentielles de nos principes de conduite ou également de la législation pénale et engage les démarches nécessaires. Cela peut consister, par exemple, en une enquête ou en des contre-mesures. Ce faisant, il protège à tout moment l'identité de l'informateur et traite l'affaire en toute discrétion. Si d'autres responsables ou personnes de contact sont mentionnés dans nos directives internes, par exemple le responsable de la sécurité informatique en cas de failles de sécurité, ils sont également contactés.

Chez nous, les reportages faux, malintentionnés ou autrement abusifs, par exemple des attaques personnelles mensongères contre certaines personnes, sont clairement interdites et peuvent entraîner des mesures disciplinaires. Si un employé de PPI estime qu'il est victime de préjudice en raison d'un reportage ou qu'un reportage est faux et malveillant, il peut contacter le responsable de conformité en toute confiance.

Le responsable de conformité peut être contacté via l'adresse compliance@ppi.de.

Nous – PPI AG



Depuis plus de 30 ans, PPI AG travaille avec succès en tant que société de conseil et de logiciels pour les institutions financières, les compagnies d'assurance et les prestataires de services financiers. En tant que société par actions en croissance stable, détenue par la famille fondatrice, nous allions le savoir-faire technique et métier

pour mettre en œuvre les projets avec compétence et en toute simplicité. Avec nos produits standard, nous occupons une position de leader sur le marché européen dans les transactions financières. Environ 700 employés se consacrent entièrement au succès de nos clients.

PPI AG

Moorfuhrweg 13, 22301 Hamburg

PPI France

17 Route de la Reine, FR 92100 Boulogne-Billancourt

PPI Schweiz

Weberstrasse 9, CH 8004 Zürich

PPI Italia

Viale Famagosta 75, IT 20142 Milano